

## COMPTE RENDU

### Comité de programmation LEADER

Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis

*du Jeudi 28 juin 2018*

---

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis s'est tenu le 28 juin 2018 de 9h00 à 16h30 au siège de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis, 48 rue Desgroux à BEAUVAIS, salle des assemblées.

#### PRESENTS COLLEGE PRIVE

Gilles **BACONNIER** ; Amaury **BEAUDOIN** ; Mehdi **CHERFAOUI** ; Anne **DEFRANCE** ; Agnès **DEL AGUILA** ; Chrystelle **FEVRE** ; Vanessa **FOULON** ; Etienne **LEMAIRE** ; Corinne **MARETS** ; Michel **MELINE** ; Robert **PORQUIER** ;

#### PRESENTS COLLEGE PUBLIC

Jean-Louis **DOR** ; Dominique **DURAND** ; Alain **LEVASSEUR** ; Claude **MAILLARD** ; Patrick **PERIMONY** ; Pascal **VERBEKE**

#### ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PRIVE

Gilles **ALGLAVE** ; Alain **BARTHELEMY** ; Patrice **BOURBIER** ; Quentin **BRISSET** ; Noémie **DEGROOTE** ; Daniel **DELATTRE** ; Cécile **DEMONCHY** ; Hélène **L'HOSTE** ; Claire **LEJEUNE** ; Jérôme **MULLOT** ; Sylvie **NEVE** ; Nadège **PERRIER** ; José **POLO** ; Yveline **TAINMONT** ; Représentant du secteur de l'environnement

#### ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PUBLIC

Patrick **BATOT** ; Mathieu **BOUREUX** ; Martine **BORGGOO** ; Jean-Claude **CARBONNIER** ; Robert **CHRISTIAENS** ; Jacques **COTEL** ; Arlette **DEVAUX** ; Dominique **DEVILLERS** ; André **DUTHOIT** ; Frédéric **GAMBLIN** ; Thierry **GILLES** ; Gérard **HEDIN** ; Béatrice **LEJEUNE** ; Francis **MENU** ; Catherine **SABBAGH** ; Philippe **SMESSAERT** ; Patrice **TOMBOIS** ; Éric **TRIBOUT**

#### INVITES

Angéline **CHAMBRIN DOMINGUES** ; Audrey **GOBERVILLE** ; Aurélie **HIARDOT**

## I. Ouverture par Monsieur Verbeke.

## II. Vérification des quorums

Madame Chambrin-Domingues procède à la vérification des deux quorums :

**Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité** : Le nombre de votant étant de **17**

**Cette règle est respectée**

**Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé** :

Parmi ces votants **11** sont issus de la sphère privée et **6** sont issus de la sphère publique

**Cette règle est respectée**

**La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes**

2

## III. Etat d'avancement des dossiers LEADER (selon la programmation du jour)

Depuis le 01 mars 2016 :

<b>Avant dépôt</b>	Projets réorientés et/ou abandonnés	<b>20</b>
	Projets en cours d'accompagnement	<b>56</b>
<b>Après dépôt</b>	Projets inéligibles (Equipe technique)	<b>10</b>
	Projets abandonnés (Porteur de projet)	<b>13</b>
	Projet en cours de montage	<b>20</b>
<b>Convention attributive LEADER</b>	M19.1 – Soutien préparatoire	<b>1</b>
	M19.2 – Mise en œuvre des stratégies LEADER	<b>17</b>
	M19.4 – Animation et fonctionnement des GALs	<b>2</b>
<b>Projets accompagnés par l'équipe technique au <u>28 juin 2018</u></b>		<b>139</b>

## IV. Dossiers inéligibles ou abandonnés

Projet inéligible :

- Communauté de communes des Vallées de la Brèche et de la Noye – Valorisation du patrimoine de l'Abbaye de Breteuil

Projets abandonnés :

- Camping à la ferme – Hébergement – HLL pour personnes à mobilité réduite
- Comité des Fêtes de Sully – La Belle médiévale de Sully
- Repères – Accueil du public à l'observatoire de Rouvroy les Merles

*M. Le Président soumet les dossiers inéligibles et abandonnés :*

**L'inéligibilité et les abandons des projets sont votés à l'unanimité.**

## V. Dossiers nécessitant un avenant

### Projet concerné :

- Association du Pays du Grand Beauvaisis – Réalisation d'une base de données

Le 26 juin dernier, le Groupe d'action locale du Grand Beauvaisis a fait réception d'une demande d'avenant relative à la réalisation d'une base de données.

Pour des raisons structurelles et techniques, le porteur de projet (structure porteuse du GAL du Grand Beauvaisis) est contraint d'externaliser l'hébergement de son outil pour lui permettre sa mise en œuvre. Dans la proposition initiale, ce type d'option éligible au programme LEADER pouvait être levée au besoin pour un montant de 1 375 € ht.

Cette nouvelle dépense intégrée dans l'assiette éligible permettra de financer le projet à hauteur de 17 980 € ht au lieu de 17 120 € ht.

*M. Le Président soumet la demande :*  
**La demande d'avenant est votée à l'unanimité.**

## VI. Maquette prévisionnelle LEADER du Grand Beauvaisis (selon la programmation du jour)

### 1- Maquette prévisionnelle LEADER rectifiée

Fiche action	Périmètre concerné	Opération	Enveloppe FEADER (convention du 22/02/17)		Enveloppe FEADER programmée (avec prise en compte des ajustements CP, le cas échéant)						Enveloppe FEADER payée (après contrôle des pièces justificatives, le cas échéant)	Reste à programmer	Taux de consommation Prévisionnel												
			19/02/2018	nb	09/04/2018	nb	28/06/2018	nb	xx/xx/2018	nb				Total	nb										
1	CCPB	Mise en place d'une signalétique de la Trans' Oise	10 540,76	1							10 540,76	1	179 655,00	10 540,76	1	5 918,16	1	0,00	0	0,00	0	16 458,92	2	163 196,08	9,16
	CCPB	Reportages photos sur le territoire de la CCPB			5 918,16	1					5 918,16	1													
2	CAB	Passage à niveau	32 325,76	1							32 325,76	1	285 133,00	32 325,76	1	25 780,00	1	0,00	0	0,00	0	58 105,76	2	227 027,24	20,38
	CCPV	Etude d'aménagement de la Coulée verte			25 780,00	1					25 780,00	1													
3	CCPV	Evènement de musique à Fontenay-Torcy	2 424,48	1							2 424,48	1	223 871,00	18 539,48	3	76 798,80	3	8 659,12	2	0,00	0	103 997,40	8	119 873,60	46,45
	CCPB	Achat et mise en place d'appui cycles et de casiers à vélos	12 515,00	1							12 515,00	1													
	CCPV	Concert échange pluridisciplinaire	3 600,00	1							3 600,00	1													
	CCPB	Les Brayonnades			13 259,64	1					13 259,64	1													
	CCPV	Résidence artistique en Picardie verte			60 000,00	1					60 000,00	1													
	CCPV	WALC Edition n°9 - Week end à la campagne			3 539,16	1					3 539,16	1													
	CCOP	Organiser un événement musique (concert en l'Eglise d'Oroër)					2813,12	1			2 813,12	1													
	CAB	Picard'Jeux					5846	1			5 846,00	1													
4			185 000,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0		185 000,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	185 000,00	0,00
5	CAB	Production locale de fruits et légumes, en vente en circuits courts	60 000,00	1							60 000,00	1	333 490,00	68 320,00	2	0,00	0	208 456,48	3	0,00	0	276 776,48	5	56 713,52	82,99
	CCPV	Mise en place d'un distributeur automatique de pommes de terre à	8 320,00	1							8 320,00	1													
	CCPV	Création d'un magasin à la ferme - Laboratoire de découpe et de transformation					50 000,00	1			50 000,00	1													
	CAB	Création de deux suites					134 456,48	1			134 456,48	1													
	CCPB	Tiny By Bray, Prototype					24 000,00	1			24 000,00	1													
6			72 181,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0		72 181,00	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	72 181,00	0,00
7	GB	Soutien pour les frais de fonctionnement et d'animation 2015-2017	130 589,48	1							130 589,48	1	358 065,00	130 589,48	1	0,00	0	0,00	0	0,00	0	130 589,48	1	227 475,52	36,47
8	GB	Réalisation d'une base de données	17 120,00	1							17 980,00	1	48 000,00	17 120,00	1	0,00	0	860,00	0	0,00	0	17 980,00	1	30 020,00	37,46
<b>TOTAL</b>			<b>1 685 395,00</b>	<b>277 435,48</b>	<b>9</b>	<b>108 496,96</b>	<b>5</b>	<b>217 975,60</b>	<b>5</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>603 908,04</b>	<b>19</b>	<b>0,00</b>	<b>1 081 486,96</b>	<b>35,83</b>									

## 2- Re-ventilation de la maquette financière par sous-mesure et par fiche action

Au regard des demandes de subvention en cours de traitement auprès de l'équipe technique, le GAL du Grand Beauvaisis fera l'objet d'une programmation importante en fin d'année 2018. Il est donc proposé de re-ventiler en priorité les fiches action nécessitant des ressources financières supplémentaires.

Etant donné que ces modifications affectent plus de 30% de la maquette globale, la rédaction d'un avenant auprès de l'autorité de gestion devra être réalisée.

Programmation 2018																	Ventilation S.mesure/FA			
	Initiale	CP 02/18		CP 04/18		CP 06/18		s/Total			Solde MF	CP 11/18		Total			Solde MF 2018	Conso	Solde	%
		Conso	Nb	Conso	Nb	Conso	Nb	Conso	Nb	%		Conso	Nb	Conso	Nb	%				
FA 1	179 655	10 541	1	5 918	1	0	0	16 459	2	9,16	163 196	67 200	3	83 659	5	46,57	95 996	39 406	-27 794	4,78
FA 2	285 133	32 326	1	25 780	1	0	0	58 106	2	20,38	227 027	6 150	1	64 256	3	22,54	220 877	3 606	-2 544	0,44
FA 3	223 871	18 539	3	76 799	3	8 659	2	103 997	8	46,45	119 874	50 000	1	153 997	9	68,79	69 874	29 320	-20 680	3,56
FA 4	185 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	185 000	754 146	7	754 146	7	407,65	-569 146	442 229	-311 917	53,67
FA 5	333 490	68 320	2	0	0	208 456	3	276 776	5	82,99	56 714	527 680	8	804 456	13	241,22	-470 966	309 430	-218 250	37,55
FA 6	72 181	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	72 181	0	0	0	0	0,00	72 181	0	0	0,00
<b>Total M19.2</b>	<b>1 279 330</b>	<b>129 726</b>	<b>7</b>	<b>108 497</b>	<b>5</b>	<b>217 116</b>	<b>5</b>	<b>455 339</b>	<b>17</b>	<b>36</b>	<b>823 991</b>	<b>1 405 176</b>	<b>20</b>	<b>1 860 515</b>	<b>37</b>	<b>145</b>	<b>-581 185</b>	<b>823 991</b>	<b>-581 185</b>	<b>100</b>
FA 7	358 065	130 589	1	0	0	0	0	130 589	1	36	227 476	99 085	1	229 674	2	64,14	128 391	227 476	128 391	88,34
FA 8	48 000	17 120	1	0	0	860	0	17 980	1	37	30 020	0	0	17 980	1	37,46	30 020	30 020	30 020	11,66
<b>Total M19.4</b>	<b>406 065</b>	<b>147 709</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>860</b>	<b>0</b>	<b>148 569</b>	<b>2</b>	<b>37</b>	<b>257 496</b>	<b>99 085</b>	<b>1</b>	<b>247 654</b>	<b>3</b>	<b>61</b>	<b>158 411</b>	<b>257 496</b>	<b>158 411</b>	<b>100</b>
<b>Total</b>	<b>1 685 395</b>	<b>277 435</b>	<b>9</b>	<b>108 497</b>	<b>5</b>	<b>217 976</b>	<b>5</b>	<b>603 908</b>	<b>19</b>	<b>36</b>	<b>1 081 487</b>	<b>1 504 261</b>	<b>21</b>	<b>2 108 169</b>	<b>40</b>	<b>125</b>	<b>-422 774</b>	<b>1 081 487</b>	<b>-422 774</b>	<b>100</b>
<b>Solde restant</b>																	<b>-422 774</b>	<b>1 685 395</b>		

*M. Le Président soumet la proposition de re-ventiler la maquette financière et la formalisation d'une demande d'avenant auprès de l'autorité de gestion :*

**La re-ventilation ainsi que la demande d'avenant sont votées à l'unanimité.**

### 3- Ré-abondement 2019 de la maquette financière pour la sous-mesure 19.2 et par fiche action

Compte-tenu de la programmation prévue en fin d'année 2018 et de l'estimation des projets potentiels pour 2019, le Groupe d'action locale du Grand Beauvaisis va solliciter un ré-abondement de son enveloppement à hauteur de 1 600 000 € auprès de l'Autorité de gestion.

		Programmation 2019				
		Solde 2018	Sur-prog 2018	Conso 2019	Nb	Ré-abondement
	Initiale					
FA 1	179 655	-27 794	27 794	30 000	1	57 794
FA 2	285 133	-2 544	2 544	24 000	1	26 544
FA 3	223 871	-20 680	20 680	90 750	3	111 430
FA 4	185 000	-311 917	311 917	490 000	4	801 917
FA 5	333 490	-218 250	218 250	276 134	4	494 384
FA 6	72 181	0	72 181	20 000	1	92 181
<b>Total M19.2</b>	<b>1 279 330</b>	<b>-581 185</b>	<b>653 366</b>	<b>930 884</b>	<b>14</b>	<b>1 584 250</b>
FA 7	358 065	128 391	128 391	100 000	1	28 391
FA 8	48 000	30 020	30 020	20 000	1	10 020
<b>Total M19.4</b>	<b>406 065</b>	<b>158 411</b>	<b>158 411</b>	<b>120 000</b>	<b>2</b>	<b>38 411</b>
<b>Total</b>	<b>1 685 395</b>	<b>-422 774</b>		<b>1 050 884</b>	<b>16</b>	<b>3 269 645</b>

6

Des points de vigilance sont toutefois à considérer concernant cette projection :

- Ce recensement ne tient pas compte des projets en cours d'accompagnement et des demandes de subvention pouvant être déposées au fil de l'eau et être programmées en 2019.
- Le comité de programmation pourra prévoir une sur-programmation pouvant aller jusqu'à 30 % de son enveloppe dès 2018 soit 505 618,50 €. Cependant et au vu des données, nous dépasserons cette tolérance de plus de 34,48 %.
- Cette sur-programmation 2018 viendrait en déduction de l'abondement de 2019.
- Après ré-abondement, notre capacité de sur-programmation passerait à 980 893,44 €
- La mesure 19.4 relative à l'animation, au fonctionnement et à l'évaluation des GAL ne sera pas réalimentée au vu d'une réserve suffisante pour 2019.
- En 2020, un 2<sup>ème</sup> ré-abondement devra être adressé à l'autorité de gestion en milieu d'année 2019 pour garantir la mission autour de la mise en œuvre des stratégies LEADER (M19.2) et de la coopération (M19.3) jusqu'au 31 octobre 2021 ainsi que de l'animation, du fonctionnement et de l'évaluation (M19.4) jusqu'à la fin du programme.

*M. Le Président soumet la demande :*

**La demande de ré-abondement est votée à l'unanimité.**

## VII. Anciens dossiers et modifications à appliquer

### 1- Porteur de projet « Association pour le rayonnement du violoncelle »

<p><b>Obligation d'un minimum de 50 % des membres du comité</b> : Le nombre de votant étant de <b>17</b> <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants</b> soient issus du collège privé : Parmi ces votants <b>11</b> sont issus de la sphère privée et <b>6</b> sont issus de la sphère publique <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</b></p>
---

7

Décision du comité de programmation du 28/06/2018					
Fiche action	3				
Opération	Musique et patrimoine				
Porteur de projet	Association pour le rayonnement du violoncelle				
Remarques	Avis favorable, avec modifications du plan de financement.				
Décision	Soutien le dossier				
	Avis favorable				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
17					17
Montant subventionné					
2 813,12 € ht					

## VIII. Modification relative à l'application de la grille de notation

Les membres du comité de programmation souhaitent modifier un élément relatif à l'application des règles et plafonds en lien avec la grille de notation. La raison est qu'ils souhaitent améliorer la qualité des dossiers financés et pouvoir rejeter des dossiers n'apportant pas de réelles valeurs ajoutées au territoire pour une note entre 5 et 10.

A partir de ce comité (28/06/2018) les dossiers ayant une note :

- Comprise entre 0 et 4 seront rejetés ou ajournés
- Comprise entre 5 et 10 pourront bénéficier du premier plafond ou seront ajournés ou rejetés
- Comprise entre 11 et 15 pourront bénéficier du second plafond
- De plus de 15 bénéficieront du troisième plafond

## IX. Audition des porteurs de projet LEADER

Dans sa convocation, le porteur de projet dispose de l'ensemble des règles à devoir respecter durant son audition dans le but de permettre un traitement équitable de sa demande de subvention LEADER, à savoir que :

« Cette audition se déroulera de la manière suivante :

- 5 minutes de prise de parole libre avec/sans support  
 Le support devra être réalisé via des outils informatiques basiques ou via le PowerPoint de « PrésentationAuditionGal-type », pensez à en faire la demande auprès de l'équipe technique, et être transmis au plus tard une semaine avant le comité de programmation à l'équipe technique LEADER.  
 Le porteur de projet devra veiller aux respects des règles de diffusion (notamment en terme de droit à l'image, de propriété, ...).
- 10 minutes d'échanges et de questions-réponses avec les membres du comité de programmation. »

1- Porteur de projet « Maison d'économie solidaire du Bray »

**Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité :** Le nombre de votant étant de **17**  
**Cette règle est respectée**

**Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :**  
 Parmi ces votants **11** sont issus de la sphère privée et **6** sont issus de la sphère publique  
**Cette règle est respectée**

**La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes**

Décision du comité de programmation du 28/06/2018					
Fiche action	5				
Opération	De la Pintière - Darondeau				
Porteur de projet	Projet de développement du Château d'Auteuil – Création de 2 suites				
Personne(s) auditionnée(s)	PoI THOMAS DE LA PINTIERE Sabine THOMAS DE LA PINTIERE				
Note	<b>17/20</b>				
Décision	<b>Soutien le dossier</b>				
	Très bon projet qui répond à un déficit sur un segment de marché. Cadre majestueux dans le cadre d'un accueil de qualité.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
17					17
Montant subventionné			Plafonds *		
<b>134 456,48€ ht</b>			150 000,00 € ht		
* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche synthèse de la décision du comité de programmation).					



2- Porteur de projet « Maison d'économie solidaire du Bray »

<p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité</b> : Le nombre de votant étant de <b>17</b>  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants</b> soient issus du collège privé :  Parmi ces votants <b>11</b> sont issus de la sphère privée et <b>6</b> sont issus de la sphère publique  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</b></p>
---



Décision du comité de programmation du 28/06/2018					
Fiche action	5				
Opération	Maison d'économie solidaire du Bray				
Porteur de projet	Tiny By Bray, Prototype				
Personne(s) auditionnée(s)	Gilles DAUGERON Yohann PRATA				
Note	15,5/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Etude qui doit définir l'orientation du projet avec sa stratégie ainsi que le modèle économique. Attention aux aspects réglementaires. L'étude doit détailler les différentes orientations selon les cibles. Attention à replacer le projet sur son territoire.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
17					17
Montant subventionné			Plafonds *		
60 000,00 € ht			150 000,00 € ht		
* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche synthèse de la décision du comité de programmation).					

3- Porteur de projet « La Ludo Planète »

<p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité</b> : Le nombre de votant étant de <b>17</b>  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants</b> soient issus du collège privé :  Parmi ces votants <b>11</b> sont issus de la sphère privée et <b>6</b> sont issus de la sphère publique  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</b></p>
---

Décision du comité de programmation du 28/06/2018	
Fiche action	3
Opération	Picard'Jeu
Porteur de projet	La Ludo Planète
Personne(s) auditionnée(s)	Adeline RIVOLLIER

Note	<b>18/20</b>				
Décision	<b>Soutien le dossier</b>				
	Beaucoup d'éloges faites sur ce projet, dont la connaissance du territoire par les collégiens. Pourquoi ne pas améliorer ce jeu pour une meilleure connaissance (lieux touristiques, etc.). Faire connaître les communautés de communes.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
17					17
<b>Montant subventionné</b>			<b>Plafonds *</b>		
<b>5 846,00 € ht</b>			60 000,00 € ht		
* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche synthèse de la décision du comité de programmation).					

4- *Porteur de projet « Communauté de communes du Pays de Bray »*

<p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité</b> : Le nombre de votant étant de <b>10</b>  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants</b> soient issus du collège privé :  Parmi ces votants <b>10</b> sont issus de la sphère privée et <b>3</b> sont issus de la sphère publique  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</b></p>
---

<b>Décision du comité de programmation du 28/06/2018</b>					
Fiche action	1				
Opération	Création de 4 cartes postes et d'une affiche				
Porteur de projet	Communauté de communes du Pays de Bray				
Personne(s) auditionnée(s)	Valentin SERGENT Eloïse BERTOGLI				
Note	<b>10/20</b>				
Décision	<b>Rejette le dossier</b>				
	Projet de renouvellement de cartes postales qui n'apporte pas d'effet levier. Projet de renouvellement (inéligible), pas de plus-value et pas de caractère innovant.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
13					13
<b>Montant subventionné</b>			<b>Plafonds *</b>		
<b>5 161,17 € ht</b>			10 000,00 € ht		
* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche synthèse de la décision du comité de programmation).					

5- Porteur de projet « EARL du Charolais »

<p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité</b> : Le nombre de votant étant de <b>10</b>  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>Obligation d'un minimum de 50% des membres votants</b> soient issus du collège privé :  Parmi ces votants <b>10</b> sont issus de la sphère privée et <b>3</b> sont issus de la sphère publique  <b>Cette règle est respectée</b></p> <p><b>La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes</b></p>
---

Décision du comité de programmation du 28/06/2018					
Fiche action	5				
Opération	Création de magasin à la ferme à Epeaux avec laboratoire de découpe et de transformation				
Porteur de projet	EARL du Charolais				
Personne(s) auditionnée(s)	Maryline CARLE				
Note	17/20				
Décision	Soutien le dossier				
	Très bon projet avec une démarche bio qui serait pertinente au vu des pratiques déjà en cours. Projet apportant une valeur ajoutée en terme de proposition de produits en circuits-courts.				
Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourné le dossier	Rejeté le dossier	Abstention	TOTAL
13					13
Montant subventionné			Plafonds *		
50 000,00 € ht			150 000,00 € ht		
* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche synthèse de la décision du comité de programmation).					

## X. Evaluation

L'évaluation du programme est obligatoire à 3 niveaux :

- A mi-parcours
- In-itinéré (au fil de l'eau)
- En fin de programme

Il a été proposé aux membres du comité de programmation de réaliser un projet de coopération avec d'autres GAL du PDR Picard afin de se munir d'outils et d'indicateurs communs. Ce projet sera complété par une évaluation externalisée des spécificités du Grand Beauvaisis.

<p><i>M. Le Président soumet la demande :</i></p> <p><b>Le projet de coopération est validé à l'unanimité.</b></p>
--

La commission suivi-évaluation se réunira durant le dernier trimestre 2018 pour traiter les documents de cadrage et une partie de ses membres seront associés au projet de coopération afin d'apporter leurs expertises.

Lors du comité de programmation les membres ont souhaité soulever des demandes spécifiques :

- Avoir des éléments chiffrés sur les chiffres d'affaires,
- Pouvoir repérer l'effet levier pour le territoire du Grand Beauvaisis et pourquoi pas les spécificités par intercommunalités.

## **XI. Les comités ad-hoc**

### **1- Organisation**

Les objectifs des comités ad-hoc sont :

- Impulser une dynamique territoriale ;
- Favoriser l'appropriation des enjeux et objectifs ;
- Identifier des actions à mettre en œuvre et repérer des porteurs de projets potentiels ;
- Rédiger des notes d'opportunité (à leur initiative ou à la demande).

Ils sont animés par un ou plusieurs « ambassadeur(s) » et s'organisent sous forme de réunions publiques. Ces ambassadeurs permettent de faire vivre leurs comités (animation et entretien de la dynamique) et de mobiliser de nouveaux acteurs du territoire.

Ils se déroulent une à deux fois par an et mènent des réflexions globales sur le territoire en lien avec leurs thématiques et peuvent alimenter les « fabriques territoriales ».

L'objectif est de lancer deux comités ad-hoc d'ici la fin de l'année 2018 :

- Circuits courts afin de faire du lien entre les différents projets existants et à venir.
- Déplacements doux afin de réfléchir entre-autre sur les interconnexions ou la cohérence avec la demande.

### **2- Mise en place**

Pour une bonne articulation sur le territoire, les comités doivent échanger avec les groupes de réflexion existants tels que « Emergence Beauvais » qui travaille sur la dynamique des circuits courts à l'échelle de l'agglomération du Beauvaisis.

Monsieur PORQUIER et Monsieur LEMAIRE souhaitent participer au comité ad-hoc « déplacements doux » sans prendre en charge son organisation.

La communauté de communes de la Picardie Verte met en place « Campagnon », une plateforme relative aux circuits courts sur le territoire de son intercommunalité. Cette plateforme pourrait être le point de départ des réflexions lors de la première rencontre.

Les comités ad-hoc ont été mis en suspend car il n'y a pas d'ambassadeurs identifiés pour les animer. Le comité de programmation s'interroge sur la possibilité que le futur PETR Grand Beauvaisis puisse prendre en charge cette animation de territoire et donc ces réflexions.

La maison de l'économie sociale et solidaire de Lachapelle Aux Pot est reconnue comme un pôle territorial de médiation économique. Ne pourrait-elle pas être associée dans la mise en place de ces comités en lien avec cette compétence ?

En attendant qu'une solution soit trouvée, aucun comité ad-hoc ne sera programmé.

## **XII. Assemblée générale du programme LEADER**

### **1- Organisation**

L'assemblée générale biennale du programme LEADER du Grand Beauvaisis aura lieu le 11 décembre 2018 et aura pour objectifs de :

- Communiquer sur le programme LEADER, ses actions et les projets soutenus
- Faire connaître les outils de communication et le nouveau logo
- Permettre aux acteurs du territoire de se rencontrer
- Créer une émulation autour du programme
- Apporter une réflexion sur le territoire du Grand Beauvaisis
- Réfléchir sur la programmation en cours et son évolution

Elle se déroulera en deux temps forts :

- Bilan le matin
- o Ouverture politique
- o Etat des lieux et bilan du GAL depuis son conventionnement avec des exemples de projets concrets soutenus
- o Projection pour la suite
  
- Mise en œuvre l'après-midi
- o 2 visites de terrain avec un nombre limité de participants avec en parallèle 3 à 4 ateliers de travail
- o Retour en plénière pour un bilan du début d'après-midi et une table ronde
- o Conclusion de la journée

L'équipe technique du GAL compte sur vous pour diffuser largement la date du 11 décembre 2018.

### **2- Éléments de cadrage du comité**

Il est important que durant la plénière des projets soient présentés afin d'apporter du dynamisme et du concret.

Exemples de projets pouvant être facilement présentés en plénière :

- Jeu ludoplanète
- Distributeur Baticle
- Journée à Oroer ou Fontenay Torcy
- Etude de la coulée verte
- Résidence artistique avec le Théâtre de la Ramée

Exemples de projets pour les visites sur place :

- MTSV (passage à niveau)
- Payen avec atelier de transformation et magasin
- Ferme d'Arcy
- Signalétique et accroches à vélos en Pays de Bray

### **XIII. Divers**

#### **1- Communication**

Les logos ont été arrêtés.



Les supports de communication ont été finalisés en comité de pilotage le 3 juillet 2018.

Le site internet est en cours de cadrage technique et devrait être finalisé pour le mois d'octobre 2018

Le film de promotion du territoire est en cours de tournage jusque mi juillet et obtiendra les dernières séquences fin août pour le montage.

Le film tutoriel sur le programme LEADER à destination des porteurs de projets est en cours de cadrage technique.

#### **2- Outils du GAL**

Après plus d'une année d'utilisation les membres du comité de programmation souhaiteraient que les outils du GAL soient retravaillés :

- Fiche projet
- Grille avis du comité technique (lui donner plus de poids ?)
- Grille d'analyse du comité de programmation

Des limites en termes de traitement équitable, de lisibilité et de compréhension ont été repérés et nécessitent que les supports soient ajustés pour le prochain comité de programmation (novembre 2018).

Un comité de programmation ouvert sera organisé afin d'aborder ces outils. Les membres du comité de programmation et les partenaires y seront conviés.

Il aura lieu fin août- début septembre afin de laisser suffisamment de temps à l'équipe technique du GAL de les formaliser pour les proposer en consultation écrite par courriel avant finalisation durant le mois d'octobre.

#### **3- Réflexions diverses**

Les membres du comité de programmation souhaiteraient qu'une réflexion soit menée à l'échelle du futur PETR du Grand Beauvaisis concernant la problématique :

« Comment construire l'image et l'attractivité du Grand Beauvaisis ? Comment donner une cohésion et de la cohérence sur le territoire ? »

#### **XIV. Conclusion**

Les dates n'étant pas encore arrêtées, Monsieur le Président, précise que les prochains comités de programmation auront lieu en :

- Novembre 2018,
- Février 2019.

Nous vous rappelons que la durée du comité de programmation dépend du nombre de dossiers :

- Jusqu'à maximum 6 dossiers nous pourront proposer une demi-journée.
- A partir de 6/7 dossiers nous proposerons soit 2 demi-journées, soit une journée complète selon vos préférences.